

Signature de la convention d'accompagnement du Mouvement Hlm dans l'expérimentation des bâtiments « E+C- » entre l'État, la Caisse des Dépôts et l'Union sociale pour l'habitat

Mercredi 15 mars 2017 ont eu lieu les remises des premiers labels « E+C- » (bâtiments à énergie positive et réduction carbone) ainsi que la signature de la convention financière d'accompagnement du Mouvement Hlm en faveur de l'expérimentation « E+C- » prévue dans la charte d'engagement signée entre l'État et l'Union sociale pour l'habitat au Congrès Hlm 2016 de Nantes.

Copilotée par l'État et le Conseil supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique, l'expérimentation « E+C- » vise à mobiliser la filière pour développer, collectivement, la construction des bâtiments performants aux « standards » de demain, à calibrer les exigences de la future réglementation grâce aux retours d'expérience, à évaluer les surcoûts induits et les implications pour les procédés constructifs, les produits et la montée en compétence dans la filière et à servir de moteur à l'innovation verte dans la filière.

Signée entre l'État, la Caisse des Dépôts et l'Union sociale pour l'habitat, cette convention financière d'accompagnement du Mouvement Hlm en faveur de l'expérimentation constitue une étape majeure. Elle vise en effet à mobiliser les organismes Hlm à développer des opérations répondant aux différents niveaux d'ambition du label « E+C- ». Au global, ce sont plus de 6 000 logements sur 450 opérations, en collectif ou en individuel groupé, qui viendront alimenter l'observatoire de l'expérimentation en vue de capitaliser les enseignements en termes de solutions techniques, de maîtrise des coûts et de courbe d'apprentissage.

À cette occasion, trois premières opérations de logements collectifs réalisées par des organismes Hlm (Immobilière 3F, Habitat 76 et Angers Loire Habitat) ont été labellisées « E+C- », ce qui démontre une nouvelle fois leur volonté d'avoir toujours un temps d'avance en termes de performance. Pour Jean-Louis Dumont, président de l'Union sociale pour l'habitat : *« Cette convention marque un nouvel acte de l'engagement du Mouvement Hlm en faveur de la transition énergétique et environnementale des bâtiments. Le Mouvement Hlm confirme ainsi sa mobilisation sur ce qui doit préfigurer la prochaine réglementation énergétique et environnementale des bâtiments. Au-delà des opérations exemplaires qui ont été labellisées ce jour, le défi que nous devons relever est celui de la maîtrise des coûts et des techniques, pour permettre la massification et la généralisation à terme de ces nouvelles générations de bâtiments. »*

Paris, le 16 mars 2017

L'Union sociale pour l'habitat représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 730 organismes Hlm à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm, l'Union d'économie sociale pour l'accession à la propriété et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. En 2015, 84 500 logements locatifs et foyers ont été financés par les organismes Hlm qui détiennent et gèrent 4,8 millions de logements et logent plus de 10 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont aussi des acteurs importants de l'accession sociale à la propriété : 12 400 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 82 000 salariés. **Pour en savoir plus : www.union-habitat.org**

Contacts presse : Joachim Soëtar / Christine Dalle / Alice Grapinet - Direction de la Communication - Tél. : 01 40 75 52 70 ou 52 56